



**DELIBERATION N° 26/115 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ORGANISATION DE LA 49ÈME ÉDITION DES WORLDSKILLS
ET AFFECTATION DES CRÉDITS RELATIFS À SA MISE EN OEUVRE
CHÌ APPROVA L'URGANIZAZIONE DI A 49A EDIZIONE DI I WORLDSKILLS È
ATTRIBUZIONE DI I CREDITI NECESSARII À A SO MESSA IN OPERA**

REUNION DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet, la Commission Permanente, convoquée le 21 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Charlotte TERRIGHI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la VI^e partie du Code du travail,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 « relative à la Corse »,
- VU** la loi n° 2015-991 du 07 août portant nouvelle organisation territoriale de la République – Titre VII,
- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa

Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/094 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2024 approuvant le Contrat de Plan Régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 2024-2028,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la convention de la 49^{ème} édition des Worldskills entre la Collectivité de Corse, Worldskills France et Worldkills France events, figurant en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes entre la Collectivité de Corse, Worldskills France et Worldkills France events, figurant en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

APPROUVE la convention de partenariat et de financement entre la Collectivité de Corse et le pôle Amparà, figurant en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2026

PROGRAMME : Formation professionnelle apprentissage
N° 4211 Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE.....16 940 000 euros

MONTANT AFFECTE

Compétitions Worldskills. :100 000 euros
Bénéficiaire : Pôle Amparà

DISPONIBLE A NOUVEAU :16 840 000 euros

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les conventions évoquées aux articles 1, 2 et 3 ainsi que tous les documents administratifs et financiers (conventions, avenants, arrêtés et autres) relatifs la 49^{ème} édition des compétitions Worldskills.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 juillet 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ORGANIZZAZIONE DI A 49A EDIZIONE DI I WORLDSKILLS
È ATTRIBUZIONE DI I CREDITI NECESSARI A A SO
MESSA IN OPERA
ORGANISATION DE LA 49ÈME ÉDITION DES
WORLDSKILLS ET AFFECTATION DES CRÉDITS
RELATIFS À SA MISE EN ŒUVRE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Au titre de ses compétences en matière d'information, d'orientation et de formation professionnelle, la Collectivité de Corse participe depuis de très nombreuses années à l'essor de la compétition des Worldskills dont elle assure le pilotage stratégique.

La raison d'être de WorldSkills France, définie par sa Gouvernance en 2022, est de remettre « le métier au cœur de l'envie et de la fierté de chacun ». L'ensemble des actions de WSF sont donc tournées vers l'objectif de servir les métiers, d'aider à l'orientation. C'est aussi, de fait, un outil au service des territoires qui contribue au développement économique local.

En effet, de nombreux métiers souffrent encore d'une image dévalorisée auprès des jeunes et de leurs familles, fondée sur des représentations souvent dépassées. Cette perception contribue à orienter les jeunes vers la voie professionnelle par défaut plutôt que par choix véritable, laissant de nombreuses entreprises en difficulté de recrutement sur des compétences pourtant porteuses d'avenir.

À l'occasion de la 48^{ème} édition de la Compétition des métiers WorldSkills France, organisée au Parc Chanot de Marseille en octobre 2025, six jeunes talents corses ont porté les couleurs de l'île lors de la finale, témoignant de la qualité des formations dispensées en Corse.

La délégation corse était représentée dans plusieurs domaines de compétences :

- Challenge entrepreneurial : deux étudiants de Paoli Tech – Università di Corsica Pasquale Paoli, autour d'un projet innovant mettant en avant l'esprit d'initiative et la création d'entreprise,
- Boulangerie : valorisation des savoir-faire artisanaux, de la maîtrise technique et de l'excellence des métiers de bouche,
- Soin infirmier : mise en avant des compétences humaines et professionnelles liées aux métiers du soin et de l'accompagnement,
- Mécanique : représentation des métiers techniques nécessitant précision, expertise et adaptation aux nouvelles technologies,
- Propreté : valorisation d'un secteur essentiel mobilisant des compétences professionnelles spécifiques et des exigences élevées de qualité.

Cette édition 2025 a permis à la Corse de monter sur le podium, grâce à la médaille de bronze obtenue en Challenge entrepreneurial, par équipe.

La 49^{ème} édition s'articulera en trois phases successives :

- Les compétitions territoriales organisées à Ajaccio, du 17 au 23 janvier 2027, au Palais des Congrès poursuivront un double objectif : déployer une séquence de découverte des métiers de grande qualité, à destination d'un public large (jeunes, parents, professionnels) et mettre les compétiteurs en conditions réelles de compétition en vue des sélections.
- La phase de qualification organisée sur multi-sites par Worldskills France entre le 22 mars et le 30 avril 2027, regroupera par métier, tous les champions régionaux et territoriaux, afin de déterminer les 6 finalistes.
- La finale sera organisée par Worldskills France en Région Centre-Val-de-Loire à Orléans, en octobre 2027.

Ces étapes impliquent un partenariat fort entre la Collectivité de Corse, Worldskills France et Worldskills France Events.

A ce titre, trois conventions encadreront l'organisation et la mise en œuvre de cette nouvelle édition :

- Convention cadre tripartite (Collectivité de Corse / WorldSkills France / WorldSkills France Events) précisant les rôles et responsabilités de chaque entité pour l'ensemble des trois phases.
- Convention de groupement de commandes, également tripartite, visant à optimiser les conditions économiques d'achat des prestations d'hébergement, de restauration et de transport, pour la finale.
- Convention de partenariat et de financement avec le Pôle de Formation et d'Apprentissage Amparà pour l'organisation et la mise en œuvre de la 49^{ème} édition des Worldskills.

Porter l'excellence nécessite de former nos compétiteurs à tous les niveaux de la compétition, et ce dès l'inscription aux compétitions territoriales, pour travailler le geste professionnel, comprendre les attendus des trois compétitions (ci-dessus présentées), l'ensemble des compétences transversales : organisation du travail, résistance au stress, résilience pour rebondir dans un environnement hautement concurrentiel.

Il est important de préciser que le règlement Worldskills n'impose aucune condition spécifique de statut pour l'inscription aux compétitions.

Les candidats peuvent être en formation (scolarisés en lycées généraux, technologiques ou professionnels, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, sous statut d'étudiants, stagiaires de la formation continue), salariés d'entreprise, demandeurs d'emploi ou entrepreneurs.

Le critère de l'âge est la seule contrainte : avoir moins de 23 ans (ou moins de 26 ans selon les spécificités du métier).

La Collectivité de Corse portera une attention particulière à mobiliser les partenaires spécialisés dans le champ du handicap (Éducation nationale, organismes de formation, structures interprofessionnelles, établissements et associations dédiés) afin de promouvoir et faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux compétitions.

Constituer notre délégation imposera la mise en place d'un collectif, auquel participeront au-delà des compétiteurs, des jurés territoriaux, des experts métiers, des formateurs, enseignants, des accompagnant, des entreprises, qui devront être

sensibilisés et formés pour accompagner au mieux ces jeunes, dans leur progression.

Dans le cadre d'une gouvernance stratégique de la Collectivité, et afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente, la Direction de la Formation et de l'Orientation Tout au long de la Vie, sera accompagnée de son partenaire, le Pôle Amparà, impliqué, depuis plus de vingt ans, dans l'organisation et la mise en œuvre de ces compétitions.

Un comité de pilotage se réunira à la mi-septembre pour définir une stratégie commune, définir les rôles, missions et responsabilités de chacun pour déployer et mettre en œuvre l'ensemble des actions.

Seront pleinement associés, le Rectorat, les acteurs de l'inclusion, France Travail, le Medef, les organisations professionnelles, les centres de formation, Association Régionale des Missions Locales (ARML).

Un comité technique fixera rapidement la dénomination et la composition des différents groupes de travail ainsi qu'un rétroplanning.

Ces derniers définiront prioritairement :

- Le vivier des futurs compétiteurs et des coaches, la liste des métiers en compétition, un planning d'entraînement ainsi que la déclinaison des différentes modalités d'accompagnement ;
- Les nombreuses déclinaisons administratives et logistiques seront planifiées et prises en considération dans le cadre d'autres groupes de travail.

Une démarche de sponsoring sera aussi initiée pour venir abonder l'investissement financier de la Collectivité de Corse.

Cette dynamique collective devra transformer des compétitions techniques d'envergure, en une vitrine d'excellence, au service de la jeunesse Corse.

Le coût de l'ensemble de la manifestation pour l'année 2026/2027 au bénéfice du pôle Amparà est estimé à 100 000 €, et sera imputé sur le programme 4211 « formation professionnelle – apprentissage ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC LE POLE
DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE AMPARÀ : ORGANISATION ET
MISE EN ŒUVRE- DE LA 49ÈME EDITION DES COMPETITIONS
WORLDSKILLS
N° 26/SFOR/**

EXERCICE 2026
ORIGINE BP 2026
CHAPITRE 932
ARTICLE PAR FONCTION 93251
ARTICLE PAR NATURE 657382
PROGRAMME 4211

ENTRE

**LA COLLECTIVITÉ DE CORSE, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR GILLES
GIOVANNANGELI, PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE,**

**ET LE POLE DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE AMPARA, REPRÉSENTÉ
PAR SON PRÉSIDENT, JEAN - CHARLES MARTINELLI
N°SIRET : 130 028 046 00014**

- VU** LES DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL,
- VU** LES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
- VU** LA LOI N°20218-771 POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL DU 5 SEPTEMBRE 2018,
- VU** LA DÉLIBÉRATION N° 21/195 AC DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 18 NOVEMBRE 2021 ADOPTANT LE RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE,
- VU** LA DÉLIBÉRATION N° 24/094 AC DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 25 JUILLET 2024 APPROUVANT LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (CPRDFOP) 2024-2028,
- VU** LA DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE N°25/206 AC EN DATE DU 18 DÉCEMBRE 2025 PORTANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR L'ANNÉE 2026,
- VU** LA DÉLIBÉRATION N°26/115 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE EN DATE DU 29 JUILLET 2026 APPROUVANT LA SUBVENTION RELATIVE À

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

A l'instar des autres régions, la Collectivité de Corse assure le pilotage de l'événement et réaffirme sa volonté de capitaliser les enseignements et le rayonnement des précédentes compétitions WorldSkills ; ces expériences contribuant pleinement à enrichir son panel de découverte des métiers et de déploiement de sa politique d'orientation.

A travers cet évènement, la Collectivité de Corse s'accorde pour mobiliser, rassembler et fédérer l'ensemble des acteurs de la formation et de l'orientation.

Pour ce faire, la Collectivité de Corse portera l'ensemble de l'évènement, tout en bénéficiant, comme pour les éditions précédentes, du soutien et du savoir-faire du Pôle Amparà.

Après validation et en étroite collaboration avec les services de la Collectivité de Corse, ce dernier assurera l'organisation, la planification, la coordination, l'animation et la mise en œuvre opérationnelle de la 49^{ème} compétition des WorldSkills.

ARTICLE 2 : Les objectifs du projet

Notre partenariat s'inscrira dans les objectifs suivants :

- Mobiliser l'ensemble des partenaires pour mieux faire connaître cette compétition et inscrire le maximum de compétiteurs.
- Mobiliser les partenaires en charge du handicap pour promouvoir et faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à ces compétitions.
- Valoriser les compétences plutôt que le statut du jeune.
- Dynamiser le tissu éducatif et économique local.
- Démontrer aux familles et aux prescripteurs d'orientation que l'apprentissage et la formation professionnelle conduisent à des niveaux d'excellence reconnus
- Valoriser des métiers en tension sur le marché du travail corse (BTP, hôtellerie-restauration, numérique, agriculture).

ARTICLE 3 : Les modalités du partenariat

Fort des missions développées jusqu'à présent pour cet événement, le partenariat avec le Pôle Amparà s'inscrit dans les objectifs suivants ; l'organisation, la planification, la coordination, l'animation et la mise en œuvre de la compétition des WorldSkills.

Un référent sera pendant toute la durée de l'évènement, l'interlocuteur privilégié de la Collectivité de Corse.

Les postes à prendre en considération dans la dépense subventionnable, sont précisés dans le budget prévisionnel établi par le Pôle Amparà, figurant en annexe :

Ils sont répartis comme suit :

L'ingénierie du projet :

- Assurer l'appui méthodologique, l'organisation et le suivi des différentes instances de gouvernance en concertation étroite avec les services de la CdC.

- Proposer après concertation et validation par les services de la CdC, le calendrier, l'ordre du jour, la composition, les invitations, les comptes-rendus des différentes instances ;

- Assurer l'organisation, le suivi de tous les temps préparatoires nécessaires aux compétitions ;

- Fournir l'ensemble des livrables relatifs à l'organisation des WorldSkills (chronogramme, plans d'implantation, programme de l'évènement, compte-rendu de réunion, projet d'animation...). Cette liste ne saurait être exhaustive ;

- Être l'interlocuteur direct de toutes les parties : coachs, chefs d'établissements, candidats...

- Assurer la coordination avec le délégué régional WorldSkills France pour les aspects techniques ;

- Animation et communication

Contribuer à la valorisation du volet communication à partir du kit conforme aux chartes graphiques de la Collectivité de Corse et de WorldSkills France (programme, affiches, signalétique).

Assurer la conception et la réalisation de tous les supports de communication adaptés aux usages numériques actuels. Ces productions s'inscriront dans une stratégie de communication articulée en trois temps à court, moyen et long terme.

L'organisation et la mise en œuvre du projet :

Le volet logistique :

L'aménagement des espaces, l'organisation logistique relative à l'approvisionnement en matière d'œuvre et d'équipements, nécessaires au bon déroulement des différentes phases de la compétition.

Le volet inscriptions, transport, hébergement, restauration :

L'instruction, le suivi des inscriptions des candidats et des jurés ainsi que la procédure de notation, via l'outil numérique désigné par WorldSkills France.

L'organisation du transport, de l'hébergement et des repas (THR) pour l'ensemble des personnes (compétiteurs, coachs, jurés, personnel adms) et ce, pour toutes les phases de la compétition. A ce titre, il devra assurer la réservation des transports, de l'hébergement ainsi que l'intégralité des frais THR inhérents à cette manifestation.

Pour les compétitions nationales, il devra se conformer à la convention qui lie la Collectivité de Corse à Worldskills France et Events ainsi qu'à la convention de groupement de commandes.

Les montants fixés pour chaque poste de dépenses pourront être fongibles.

ARTICLE 4 : Conditions de détermination du coût de l'action

Le coût global de l'opération, toutes phases confondues, est de **125 000 € (cent vingt-cinq mille euros)**.

La Collectivité de Corse apportera au Pôle de formation et d'apprentissage Amparà, un soutien financier **pour l'année 2026- 2027**, d'un montant de **100 000 € (cent mille euros) correspondant à 80% du coût de l'opération**, pour l'organisation et la mise en œuvre de l'ensemble de la manifestation.

ARTICLE 5 : Imputation budgétaire

La contribution financière de la Collectivité de Corse concernant le fonctionnement sera imputée sur le chapitre 932– article par fonction 93251 – article par nature 657382 Programme 4211.

ARTICLE 6 : Modalités de versement

Les crédits seront versés selon les procédures comptables en vigueur, au compte ouvert :

Banque Populaire Méditerranée
RIB : CB : 14607 CG : 00054 NC : 70921345205 CR : 21
IBAN : **FR76 1460 7000 5470 9213 4520 521**
BIC : CCBPFRPPMAR

Au nom de AMPARA POLE DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE
– Chemin de la Sposata BP 40958 – 20700 AJACCIO CEDEX 9

- 50% à la signature de la présente convention, soit 50 000 €
- Le solde au vu d'un bilan qualitatif et financier détaillé de l'action.

ARTICLE 7 : Durée de réalisation de l'opération et de la convention

La présente convention est conclue au titre des années 2026 et 2027 et prendra fin, au 31 décembre 2027.

ARTICLE 8 : Pièces justificatives

Le Pôle Amparà est tenu de présenter à la Collectivité de Corse, un compte-rendu final pédagogique et financier de l'opération, au plus tard, 120 jours après la fin de l'opération, visé conjointement par l'ordonnateur et le responsable de l'organisme.

A défaut de production des pièces dans les délais impartis, la Collectivité de Corse émettra à l'encontre du bénéficiaire, un titre de recette d'un montant égal à celui de la subvention versée.

ARTICLE 9 : Engagements du partenaire

Le Pôle Amparà s'engage à tenir une comptabilité présentée sous forme d'un bilan et compte de résultat.

Le Pôle Amparà désignera en qualité de commissaire aux comptes un expert-comptable ou un comptable agréé dont elle fera connaître le nom à la Collectivité de Corse dans un délai de trois mois après signature de la présente convention.

Le Pôle Amparà s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux, et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

Le Pôle Amparà s'engage à avoir un budget en équilibre à l'expiration de la convention. A cet effet, la structure tiendra informée la Collectivité de Corse de toutes modifications financières susceptibles de déséquilibrer son budget, et des mesures envisagées pour y remédier.

ARTICLE 10 : Contrôle de l'administration

Le Pôle Amparà s'engage à faciliter le contrôle et l'accès aux documents administratifs et comptables par les représentants de la Collectivité de Corse.

Le Pôle Amparà s'engage à fournir à la Collectivité de Corse tous les documents susceptibles de la lier à d'autres collectivités publiques et organismes divers.

ARTICLE 11 : Communication

Le Pôle Amparà s'engage à faire figurer de manière lisible la participation de la Collectivité de Corse dans tous les documents ou opérations de communication établis dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 12 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

L'avenant précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

La demande de modification de la présente convention est réalisée, avant le 31 décembre 2027, en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 13 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, cette dernière est résiliée de plein droit, sans indemnité ou dédommagement à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 14 : Recours

En cas de désaccord persistant entre la Collectivité de Corse et Le Pôle Amparà, le tribunal administratif de Bastia sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de cette convention.

Fait à Ajaccio, le

Pour le Pôle de formation et
d'apprentissage

U Presidente
Le Président du Pôle de Formation
et d'Apprentissage Amparà

Pour la Collectivité de Corse

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse

Jean - Charles MARTINELLI

Gilles GIOVANNANGELI



BUDGET PREVISIONNEL

RECETTES

SUBVENTION CDC	100 000,00 €
FINANCEMENT CMA+sponsoring	25 000,00 €
TOTAL	125 000,00 €

1.INGENIERIE DU PROJET

	Budget prévisionnel	Co-financement
Appui méthodologique et coordination avec la CDC (validation ODJ, préparation des réunion...)	15 500,00 €	7 000,00 €
Organisation des réunions (comités de pilotage, comités techniques)	3 000,00 €	1 200,00 €
Réalisation des outils du projet	2 000,00 €	1 000,00 €
Réalisation des livrables administratifs	2 500,00 €	1 500,00 €
Animation du projet	8 000,00 €	4 800,00 €

Coordination avec Worldskills France	1 000,00 €	500,00 €
Communication et réalisation des livrables de communication	4 500,00 €	2 500,00 €
Sous-total	36 500,00 €	18 500,00 €

2.ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

	Budget prévisionnel	Co-financement
2.1 LOGISTIQUE DU PROJET		
Réalisation du cahier des charges pour l'implantation des espaces	1 000,00 €	500,00 €
Surveillance, gardiennage, Siapp	4 500,00 €	
Acheminement des éléments (location des véhicules, matière d'œuvre, établis)	3 000,00 €	1 000,00 €
Commande des matières d'œuvres pour la compétition	30 000,00 €	0,00 €
Repas déjeuner staff + compétiteurs	6 000,00 €	0,00 €
Préparation, coordination des jurés	3 000,00 €	1 500,00 €
Organisation de la cérémonie de remise des prix	6 500,00 €	1 500,00 €
2.2 INSCRIPTION & THR		
Suivi des inscriptions	1 500,00 €	1 000,00 €
Coordination des déplacements	1 500,00 €	1 000,00 €
Réservation, suivi et paiements des prestations de Transports	15 000,00 €	0,00 €
Réservation, suivi et paiements des prestation d'Hébergement	8 500,00 €	0,00 €
Réservation, suivi et paiements des prestations de Restauration	8 000,00 €	0,00 €
Sous-total	88 500,00 €	6 500,00 €

TOTAL BUDGET

125 000,00 €



CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

ENTRE

La Collectivité de Corse, dont le siège social est situé à l'Hôtel de la Collectivité – 22 Cours Grandval 20 000 Ajaccio représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, Monsieur Gilles GIOVANNANGELLI, dûment habilité par la délibération n°26/ de la Commission permanente en date du XX/XX/2026, ci-après dénommée « CdC » ;

d'une part,

ET

L'association WorldSkills France, association, dont le siège social est situé au 15/17 rue traversière – 75 012 Paris, représentée par Olivier GAINON, son directeur général, et dûment habilité, ci-après dénommée Worldskills France ;

ET

L'association WorldSkills France Events, association, dont le siège social est situé au 15/17 rue Traversière, représentée par Olivier GAINON, et dûment habilité, ci-après dénommée Worldskills France Events

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique dont notamment les articles L2113-6 et suivants relatifs à la constitution de groupements de commandes,

Vu la délibération DAP n°22.05.01 du 16 décembre 2022 approuvant le règlement financier de la Région,

Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°25.05.01 du 18 décembre 2025 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

Vu le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

Vu la délibération n°26/ AC de l'assemblée de Corse en date du juillet 2026 approuvant l'Organisation de la 49ème édition des Worldskills et l'Affectation des crédits relatifs à sa mise en œuvre,

Vu la convention de partenariat conclue entre la Collectivité de Corse et le Pôle de formation et d'apprentissage Amparà n° en date du 2026

PREAMBULE

Dans le cadre de leur participation à la 49ème compétition nationale des métiers, les parties ont identifié un intérêt commun à mutualiser leurs besoins en prestations d'hébergement, de restauration et, le cas échéant, de transport.

Afin d'optimiser les conditions économiques et organisationnelles d'achat, il est convenu de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Le présent document définit les modalités de mise en œuvre d'un groupement de commandes pour la passation du marché prévu à cet effet.

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément aux dispositions de l'article 2113-6 du Code de la Commande Publique, les articles suivants ont pour objet de constituer un groupement de commandes publique, d'en définir les modalités de fonctionnement, les rapports et les obligations de chaque membre.

L'objectif général du groupement de commandes conclu entre la Collectivité de Corse (CdC), et les associations Worldskills France et Worldskills France Events consiste à donner accès à l'ensemble des membres du groupement à l'accord-cadre à marchés subséquents pour pouvoir solliciter des prestations d'hébergement en tant que de besoin. La présente convention ne porte donc que sur la passation des marchés subséquents.

ARTICLE 2 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

2.1 - MODALITES D'ADHESION

Chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de son assemblée délibérante ou par décision de l'organe compétent approuvant la présente convention. Une copie de la délibération de la Collectivité de Corse est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

2.2 - MODALITES DE RETRAIT

Le retrait d'un des membres devra s'effectuer par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au coordonnateur. Ce retrait prendra effet un mois après la réception de cette lettre recommandée.

Le retrait d'un membre n'entraîne pas la résiliation de la convention qui reste en vigueur entre les autres membres du groupement. Il entraînera cependant la résiliation de la présente convention le concernant.

Le membre sortant fait son affaire du règlement comptable et financier de sa relation avec le titulaire de l'accord-cadre à marchés subséquents.

Si cette sortie entraîne des modifications sur le fonctionnement du groupement, elles seront prises en compte dans un avenant à la présente convention, conclu entre les membres restants.

2.3 - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant qui doit être approuvé dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement et par le coordonnateur.

La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement l'a approuvée et signée.

2.4 - DESIGNATION ET MISSION DU COORDONNATEUR

2.4.1 - DESIGNATION

Pour la réalisation de l'objet du groupement de commandes et en application de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, Worldskills France Events est désigné par l'ensemble des membres comme le coordonnateur du groupement de commandes.

WorldSkills France Events est représenté par son délégué général ou toute personne bénéficiant de sa délégation de signature pour l'exercice des attributions de coordonnateur.

Le coordonnateur est domicilié en son siège.

2.4.2 - CHANGEMENT DE COORDONNATEUR

Dans l'hypothèse où le coordonnateur ne pourrait mener à bien sa mission, un nouveau coordonnateur devrait être désigné par les membres du groupement. La convention initiale serait alors modifiée pour prendre en compte ce changement, qui ne pourra avoir d'effet rétroactif.

2.4.3 - MISSIONS DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations de préparation, de passation, de signature, de notification des marchés subséquents et aux seules opérations d'exécution des marchés telles que prévues à l'article 5.2. Il est chargé notamment de :

- centraliser les délibérations et les besoins des membres du Groupement,
- élaborer le dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres du groupement ;
- engager les mises au point le cas échéant, notifier le marché subséquent au nom des membres du groupement ;

- de la passation des avenants aux marchés subséquents ;

La mission de WorldSkills France Events en qualité de coordonnateur du groupement ne donne pas lieu à rémunération. Le coordonnateur s'engage à respecter les dispositions posées par le code de la commande publique.

2.4.4 - FIN DE LA MISSION DU COORDONNATEUR

La mission du coordonnateur prend fin à l'expiration de la Convention, ou à la suite de sa résiliation sauf en cas de contentieux sa mission se poursuivra jusqu'à l'achèvement du contentieux.

2.4.5 - RESPONSABILITES DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur est responsable envers les membres du groupement de la bonne exécution des seules missions prévues aux paragraphes de l'article 2.4.3.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PASSATION, D'ATTRIBUTION ET D'EXECUTION DES MARCHES SUBSEQUENTS

En fonction des besoins des membres du groupement, WorldSkills France Events se charge de la passation du ou des marchés subséquents nécessaires.

La Collectivité de Corse s'engage à adhérer à ce groupement de commandes pour l'ensemble des prestations THR.

Comme précisé dans la convention de cadrage entre WSF et la CDC, elle confiera à son partenaire, le Pôle de Formation et d'Apprentissage Amparà, la mission de réservation des transports, de l'hébergement ainsi que l'intégralité des frais THR inhérents à cette manifestation.

L'ensemble de ces prestations fera l'objet d'une prise en charge sur la base de justificatifs probants et/ou de factures certifiées acquittées, conformément aux règles de gestion financière applicables.

Le partenaire devra alors verser au titulaire du groupement de commandes, les sommes correspondant aux frais engagés pour la délégation corse, objet du marché subséquent.

Le partenaire de la CDC se chargera de la validation du service fait.

Il fera son affaire des éventuelles difficultés résultant de l'exécution des marchés subséquents (mise en demeure, application de pénalités prévues aux accords-cadres, réfaction, etc...).

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Chaque membre du groupement détermine ses besoins et s'engage à :

- signer la présente convention constitutive du groupement de commandes,
- prendre un acte délibératoire portant adhésion au groupement de commandes et d'en communiquer une copie au Coordonnateur du Groupement ;
- transmettre à l'ensemble des membres du groupement, sans délai, toute information relative au marché dont elle aurait connaissance et toute demande d'information dont elle serait saisie, ainsi que tout document utile à la bonne

exécution des marchés subséquents. En cas de demande d'informations, les parties s'engagent à apporter des réponses concertées ;

- respecter les obligations décrites à l'article 3 relatives aux modalités d'exécution des marchés subséquents.

ARTICLE 5 : GESTION DES CONTENTIEUX CONSECUTIFS A L'EXECUTION DES MARCHES SUBSEQUENTS

Chaque membre du groupement prendra en charge les contentieux qui pourraient naître de l'exécution d'un marché subséquent dont il est le bénéficiaire.

Les frais de procédure et éventuelles condamnations resteront à sa charge.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La convention de Groupement de commandes prendra effet dès sa notification aux parties et prendra fin après l'exécution technique et financière des marchés subséquents ou, le cas échéant, après règlements des litiges éventuels liés à la passation et/ou l'exécution du marché.

ARTICLE 7 : GESTION DES EVENTUELS LITIGES ENTRE LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Dans le cas d'une réclamation, d'un différend ou d'une controverse pouvant naître de la présente convention ou d'événements non prévus, chacune des parties accepte que tout litige soit réglé par voie amiable. Au cas où aucun accord ne pourrait être trouvé, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Paris

Fait à Paris, le

Pour Worldskills France,
Olivier Gainon,
Délégué Général

Pour Worldskills France
Events, Olivier Gainon,
Délégué Général

Pour la Collectivité de Corse
Gilles Giovannangeli

U Presidente di u Consigliu
esecutivo di Corsica
Président du Conseil
exécutif de Corse



CONVENTION 49ÈME EDITION
WORLDSKILLS FRANCE
WORLDSKILLS FRANCE EVENTS
LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Entre d'une part :

WorldSkills France Events, 15-17 rue Traversière 75012 Paris
Représenté par son délégué général, Olivier GAINON, dûment habilité

Dénommées ci-après WorldSkills France/Events

Et d'autre part :

La Collectivité de Corse, 22 cours Grandval, 20000 Ajaccio
Représentée par son Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles GIOVANNANGELLI

Préambule

WorldSkills France est une association d'intérêt général, membre du réseau WorldSkills International qui regroupe 90 pays. WorldSkills France a pour raison d'être de « mettre le métier au cœur de l'envie et de la fierté de chacun ». Pour cela, elle porte et organise la Compétition nationale des métiers WorldSkills France et crée des expériences inspirantes pour révéler et diffuser la beauté des savoir-être et des savoir-faire.

WorldSkills France coordonne les Sélections régionales portées par les Conseils régionaux, et délègue à WorldSkills France Events l'organisation matérielle et logistique tous les événements liés au mouvement et à la promotion des métiers, et particulièrement la Compétition nationale à l'issue de laquelle une Équipe de France des métiers est titularisée pour participer aux Compétitions internationales : mondiales avec WorldSkills Competition, européennes avec EuroSkills, et pour les personnes en situation de handicap avec Abilympics.

WorldSkills France avec WorldSkills France Events accompagne les régions et la Collectivité de Corse, ses partenaires historiques, pour les inscriptions des compétiteurs, l'organisation technique et logistique des Compétitions régionales. Ces dernières sont destinées à constituer les équipes régionales qui participeront à la Compétition nationale.

WorldSkills France Events est une association qui agit par délégation de WorldSkills France, dont l'objet est de mettre en œuvre pour le compte de WorldSkills France ou de ses partenaires les événements liés au mouvement et à la promotion des métiers en organisant logistiquement et matériellement tous les séminaires de préparation des compétiteurs, les finales nationales, ou tout autre événement lié à la promotion des métiers. WorldSkills France Events est ainsi mandatée par WorldSkills France pour organiser avec la Région hôte la compétition nationale.

Pour cette 49^e édition, il a été décidé, en co-construction avec les régions et les partenaires, que la Compétition nationale sera organisée en 2 temps : 1. Une phase de qualifications en mars-avril 2027 organisées partout en France, 2. Une phase finale sur site unique de la Compétition nationale pour les 6 meilleurs compétiteurs en octobre 2027. La Région Centre-Val-de-Loire a été sélectionnée par WorldSkills France pour accueillir la prochaine compétition nationale qui se déroulera du 13 au 15 octobre à Orléans. Ce nouveau format de Compétition nationale a pour objectif de renforcer l'impact dans l'ensemble du territoire, réduire l'empreinte écologique et poursuivre la réduction des coûts de la Compétition nationale, mais également de permettre à chaque région de France de pouvoir accueillir une phase de qualification de la Compétition nationale.

Dans le cadre de ses missions, la Collectivité de Corse organise des actions d'information sur les métiers, les secteurs et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants et des demandeurs d'emploi de son territoire. À ce titre, et considérant que la compétition WorldSkills est un magnifique outil au service de cette mission, la Collectivité de Corse est engagée depuis de nombreuses années auprès de WorldSkills France pour :

- ✓ Sensibiliser et informer sur les compétitions WorldSkills pour recruter des futurs compétiteurs,
- ✓ Créer les équipes par métier pour accompagner les compétiteurs et organiser les compétitions régionales (jurés régionaux, chefs d'atelier, etc.)
- ✓ Organiser les compétitions régionales WorldSkills pour déterminer les compétiteurs qui constitueront l'équipe régionale pour la Compétition nationale
- ✓ Préparer les compétiteurs de l'équipe régionale à la Compétition nationale en organisant des stages de préparation physique et mentale ainsi qu'autant que possible, des temps de formation techniques en lien avec les acteurs du territoire (CFA, lycées, écoles, organisations professionnelles, chambres consulaires...)
- ✓ Accompagner l'équipe régionale à la Compétition nationale en organisant et prenant en charge financièrement suivant les étapes le transport et/ou l'hébergement et la restauration.

Les régions et la Collectivité de Corse, sur la base de la convention cadre Régions de France-WorldSkills France, sont plus que jamais désignées comme chefs d'orchestre pour organiser, avec les acteurs de l'orientation et de la formation, les compétitions de métiers sur leurs territoires. Chaque région et la Collectivité de Corse a ainsi une formidable opportunité de valoriser et promouvoir :

- ✓ son territoire et ses opportunités d'emplois de proximité au regard des besoins en compétences des entreprises du territoire ;
- ✓ son équipe régionale en les préparant pour la Compétition nationale et en ouvrant les perspectives des jeunes des collèges et des lycées, notamment ceux en cours d'orientation ;
- ✓ l'excellence de la formation professionnelle en invitant les acteurs du territoire à s'inscrire dans la dynamique de formation de qualité portée par l'exigence du geste professionnel. C'est aussi l'occasion de former les compétiteurs aux compétences transversales indispensables pour réussir dans leur vie professionnelle et ainsi répondre aux besoins des entreprises du territoire.

L'évolution du format de la Compétition nationale oblige les régions à adapter leur calendrier de Sélections régionales. Pour accompagner les régions dans cette démarche et répondre dans les meilleures conditions aux besoins du calendrier de la 49e édition, WorldSkills France/Events renforcent leurs actions auprès des Conseils régionaux, et de leurs équipes, dans la structuration, l'organisation et la mise en œuvre des compétitions régionales. L'objectif est d'harmoniser collectivement les pratiques, sécuriser l'organisation des différents événements, optimiser les ressources et garantir l'équité et la qualité des épreuves.

La présente convention a pour objet de préciser le rôle, les responsabilités et le cadre d'intervention entre WorldSkills France/Events et la Collectivité de Corse tout au long des différentes étapes de la 49e édition.

PARTIE 1 – LE PILOTAGE

La Collectivité de Corse par cette convention avec WorldSkills France/Events confirme sa volonté d'installer ou de conforter son rôle de coordination avec les parties prenantes du territoire, afin d'organiser dans sa région le pilotage de la compétition des métiers selon sa propre organisation et en lien avec ses partenaires. À ce titre, WorldSkills France/Events et la Collectivité de Corse se mettent d'accord sur les dispositions suivantes :

Article 1.1 – Un pilotage stratégique régional

La Collectivité de Corse est légitime pour assurer l'animation d'un **Comité stratégique (ou Comité de pilotage) régional** par sa mission de développement économique, social et culturel de son territoire. Les compétitions de métiers sont à la confluence de ces questions et sont l'occasion d'initiatives concrètes répondant aux problématiques de développement économique et d'attractivité, de formation et d'égalité dans chaque territoire. Dans sa politique d'information sur les métiers, les formations et l'orientation, le Conseil régional veille à un traitement équitable de toutes les filières de son territoire pour pouvoir offrir aux visiteurs une information complète.

Ce Comité stratégique régional a pour objet d'identifier les actions à mener pour la compétition des métiers en lien et en coordination avec d'autres actions d'orientation organisées dans le territoire.

Véritable instance de décision, le Comité stratégique régional, avec ses membres, doit

- Définir la stratégie de territoire pour la compétition des métiers ;
- Coordonner les participations des parties prenantes ;
- Faire de la compétition des métiers un évènement connu et reconnu dans son territoire.

La Collectivité de Corse s'engage à constituer un Comité stratégique régional, composé de membres de « niveau politique », capables de valider les orientations et décisions qui s'imposent.

Installé et animé par un élu du Conseil régional, garant de l'engagement politique de l'exécutif régional, ce Comité devrait rassembler les acteurs interprofessionnels, de l'orientation et de la formation identifiés comme capables de s'inscrire dans la dynamique, ainsi que les rectorats de la région pour mobiliser sur le sourcing de candidats et le faire-venir des élèves.

Les membres représentant ces instances doivent avoir un mandat et une feuille de route clairement définis pour faciliter les prises de décisions. Ce Comité doit donc rassembler des personnalités engagées à faire réussir ce projet fédérateur.

Article 1.2 – Une organisation régionale opérationnelle par pôle métier

Pour assurer une coordination opérationnelle performante, il est proposé à la Collectivité de Corse d'organiser un **comité technique** regroupant les référents des métiers ou des pôles : les réseaux de formation publics et privés (techniques, professionnels, et supérieurs), des chambres consulaires et des organisations professionnelles régionales. L'animation et la responsabilité du comité technique peut être confiée par la Collectivité de Corse « à un membre considéré comme légitime pour organiser les actions.

Son rôle est articulé autour de 3 phases :

1) En amont des compétitions régionales

- Mobiliser les établissements de formation et les entreprises (sourcing de candidats, renforcement des équipes métiers, recrutement des nouveaux jurés...) ainsi que les réseaux dédiés à des publics en situation de handicap ;
- Communiquer auprès des établissements les modalités d'inscriptions aux compétitions.

2) Pendant les compétitions régionales

- Organiser les compétitions régionales (avec ou sans présélections)
- Informer, sensibiliser et accompagner les établissements dans la préparation des compétiteurs
- Proposer des préparations techniques en amont des sélections régionales

3) Avant et pendant la compétition nationale :

- Accompagner WorldSkills France dans la recherche d'établissements pour organiser la phase de qualification
- Préparer l'équipe régionale des métiers pour la Finale nationale (stages de perfectionnement, stage de préparation physique et mentale)

Article 1.3 Les référents élus identifiés

La Collectivité de Corse désigne des élus en charge du dossier WorldSkills désignés ci-après :

Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'orientation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la vie étudiante, de l'innovation scientifique, de l'égalité femmes-hommes, du handicap, de la solidarité internationale, de l'innovation sociale.

Les parties s'engagent à organiser des rencontres bilatérales régulières. La région s'engage à inviter la présidente de WorldSkills France ou son représentant à participer aux événements organisés sur les territoires ou aux réunions du Comité stratégique.

L'élue, son représentant ou les techniciens du projet s'engagent à participer aux réunions organisées conjointement avec la commission orientation de Régions de France et WorldSkills France.

Article 1.4 – Les référents permanents identifiés

La Collectivité de Corse désigne des référents permanents (correspondant régional) en charge du dossier WorldSkills désignés ci-après : Roland FABIANI- Directeur Adjoint de l'Orientation tout au long de la Vie et Pascale ALFONSI- Chargée de mission stratégique dossiers transversaux Form prof et Orientation.

La Collectivité de Corse pilote l'opération et mobilise le CFA Amparà en tant que partenaire historique, pour l'organisation et la mise en œuvre de cette compétition.

La personne référente est Christelle Mazière, chargée au sein du CFA Amparà, de l'organisation d'événements.

WorldSkills France et la Collectivité de Corse s'engagent à tout mettre en œuvre pour faciliter les échanges entre les différentes organisations et partenaires de niveaux national et régional pour permettre de mutualiser les moyens matériels pour organiser les compétitions, partager et diffuser les bonnes pratiques, faciliter la diffusion et la circulation des informations. A ce titre, les permanents identifiés devront participer aux conseils des régions organisés mensuellement par WorldSkills France, et pourront être invités à se mobiliser à participer à des groupes de travail sur des sujets précis. Un correspondant « handicap » pourrait être identifié pour traiter les sujets spécifiques à cette population.

Article 1-5 -Secrétariat général des régions

Worldskills France et les régions de France décident de la mise en place d'un secrétariat général au plan national afin de faciliter le travail et la contribution des référents permanents désignés à l'article 1.4 et Worldskills France. Il a pour mission de participer à l'ensemble des réflexions engagées par Worldskills France et ayant un impact sur les régions, de solliciter autant que de besoin les régions pour formuler avis et propositions et d'être une interface opérationnelle utile et technique entre les différentes parties. Il est choisi par ses pairs à chaque édition. Pour la 49ème édition, Damien MONCASSIN de la région Nouvelle-Aquitaine est collégialement désigné pour cette édition.

PARTIE 2 – LES AXES STRATEGIQUES POUR LA COLLECTIVITE DE CORSE

Article 2.1 – Les métiers en compétition

WorldSkills France propose en annexe la liste des métiers prévus pour la 49e Compétition nationale. Tous devraient être organisés à la compétition nationale, une grande partie d'entre eux devraient avoir un parcours international en compétition européenne et/ou mondiale, une vingtaine d'entre eux sont ouverts au Parcours+ pour les personnes en situation de handicap pour un parcours international Abilympics.

Cette liste des métiers en compétition restera provisoire jusqu'à octobre 2026. La liste définitive sera validée par le Bureau de WorldSkills France, qui prendra en compte les éléments suivants :

- ✓ Avoir au niveau national, un minimum de 6 régions engagées dans le métier ;
- ✓ Avoir un minimum de 36 compétiteurs inscrits au plan national ;
- ✓ Bénéficier d'un soutien financier significatif par les partenaires de WorldSkills France pour l'organisation du métier lors de la Compétition nationale.

Cependant, et selon les priorités territoriales déterminées avec ses partenaires, la Collectivité de Corse peut décider en lien avec WorldSkills France de :

- ✓ ne pas proposer un ou plusieurs métiers dans sa région. Une solution pourra être trouvée avec WorldSkills pour orienter les compétiteurs potentiels vers une autre région ;
- ✓ proposer un ou plusieurs métiers régionaux permettant de valoriser des filières d'excellence locales et les besoins des entreprises du territoire ;
- ✓ ouvrir au niveau régional de nouveaux métiers pour les personnes en situation de handicap (sans condition d'âge) dans le cadre de Parcours+.

La Collectivité de Corse s'engage :

- ✓ à définir dans le cadre de son Comité stratégique et avec WorldSkills France les métiers ouverts à la compétition régionale pour la 49e édition, ainsi que, le cas échéant, la stratégie proposée pour les métiers qui ne seraient pas proposés par la région,
- ✓ à informer les participants dès leur inscription des perspectives de présence de leur métier dans le cadre des compétitions nationale et internationale, et de l'incertitude de ces parcours,
- ✓ à ouvrir autant que possible les compétitions aux personnes en situation de handicap dans le cadre du Parcours+ ;

Article 2.2 – La mobilisation pour les inscriptions dans les compétitions régionales

Rappel des conditions d'accès aux compétitions

Aucune condition spécifique de statut n'est demandée pour l'inscription aux compétitions. Les candidats peuvent être en formation (scolarisés en lycées généraux, technologiques ou professionnels, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, sous statut d'étudiants, stagiaires de la formation continue), salariés d'entreprise, demandeurs d'emploi ou entrepreneurs.

La seule condition d'inscription pour la compétition WorldSkills est le critère d'âge. Pour cette 49e édition, elles s'adressent à toutes les personnes nées, selon le métier dans lequel il concourt, à partir du 01/01/2006, à partir du 01/01/2004 ou à partir du 01/01/2003.

Pour les personnes en situation de handicap aucun critère d'âge n'est requis pour la compétition mondiale Abilympics, en revanche les mêmes conditions d'âge s'appliquent pour celles qui souhaitent participer aux compétitions WorldSkills. Seule une justification de la situation de handicap devra être fournie pour ces publics.

La Collectivité de Corse s'engage à se mobiliser avec ses partenaires pour faire connaître la compétition et inscrire le maximum de compétiteurs à la 49e édition.

Il s'agit de :

- ✓ Communiquer auprès des établissements de formation qui forment aux métiers proposés dans les compétitions (lycées professionnels, centres de formation en alternance, enseignement supérieur, IUT, grandes écoles, écoles d'ingénieurs...),
- ✓ Utiliser et relayer les outils pédagogiques et de communication pour mobiliser les futurs compétiteurs et leurs prescripteurs (centres de formation, lycées, écoles...)
- ✓ Organiser des présélections selon le besoin et le choix d'organisation opéré avec les organisations professionnelles et les organismes de formation pour proposer des épreuves accessibles et centrées sur l'aspect technique du geste professionnel ; des temps de formation complémentaires peuvent être mis en place pour que chaque jeune ait une première expérience dans la compétition ;
- ✓ Cibler, sensibiliser et mobiliser les publics de jeunes en reconversion ou en situation de handicap pour leur donner accès aux compétitions ;
- ✓ Promouvoir la diversité des candidats et la mixité parmi les inscrits dans les compétitions ;
- ✓ Développer la communication auprès des entreprises en déployant avec les partenaires une stratégie régionale de communication efficace auprès du tissu entrepreneurial.

Article 2.3 – La mobilisation des réseaux pour inscrire les personnes en situation de handicap dans les compétitions

La Collectivité de Corse mobilisera les partenaires en charge du handicap (éducation, organismes de formation, structures interprofessionnelles, établissements et associations en charge des personnes en situation de handicap) afin de promouvoir et de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux compétitions dans le cadre du Parcours+ :

- ✓ Avec les mêmes conditions d'âge pour les jeunes en situation de handicap qui veulent concourir dans les compétitions WorldSkills
- ✓ Sans condition d'âge pour les personnes en situation de handicap qui veulent concourir aux métiers du Parcours+.

Article 2.4 – Mise en place de présélections

La Collectivité de Corse peut procéder à une présélection en cas de surreprésentation de candidats dans un métier inscrits à la compétition régionale et en choisit les lieux avec les partenaires. Cette présélection peut revêtir différentes formes mais doit respecter plusieurs obligations :

- ✓ Les règles des présélections doivent être connues des candidats et détailler à la fois le seuil à partir duquel elles sont organisées ainsi que leur format (par département, par établissement, par réseau de formation).
- ✓ La nécessité de mise en place d'une présélection dans un métier n'oblige pas à organiser de présélection pour l'ensemble des métiers.
- ✓ La présélection passe obligatoirement par la réalisation d'une épreuve professionnelle et ne peut en aucun cas se baser sur la seule étude des dossiers d'inscription.
- ✓ Le niveau de la présélection doit s'inscrire dans une progression graduelle vers les étapes suivantes : compétition régionale, compétition nationale, compétitions internationales.
- ✓ Seuls les candidats inscrits sur la base nationale peuvent participer à cette étape même en cas de présélections au sein d'un même établissement.

Article 2.5 – Configuration de la compétition régionale (site unique ou multisites)

Dans l'évolution du format de la compétition nationale, la compétition territoriale devra être organisée au plus tard fin février 2027. La configuration de la compétition est laissée à l'initiative de la région en lien avec ses partenaires du Comité stratégique. Cependant, l'objectif visé restera l'ouverture au public le plus

large possible afin de faire profiter d'une séquence de découverte métier pour un maximum de scolaires, et par ailleurs mettre les compétiteurs en conditions réelles des prochaines compétitions. Il s'agit de répondre aux missions communes de chaque région et de WorldSkills France : la promotion des métiers et des filières de formation professionnelle auprès des collégiens et lycéens dans toute la France. Les forums d'information métiers peuvent être une opportunité pour regrouper des épreuves de compétition régionale par groupe ou pôle métier.

La s Collectivité de Corse s'engage à informer WorldSkills France de la configuration, de la période et des dates retenues pour l'organisation de sa compétition territoriale au plus tard pour le 30 avril 2026.

PARTIE 3 – LES COMPETITIONS REGIONALES

Article 3.1 – Mise en place d’experts référents territoriaux

Pour renforcer l’accompagnement des régions dans l’organisation de leur compétition régionale, WorldSkills France met en place une nouvelle mission bénévole nationale sous l’appellation « Experts référents territoriaux » (ERT).

Spécialistes d’un métier en compétition, ils seront chargés d’accompagner les régions pour l’organisation de la compétition régionale dudit métier. Leur mission sera d’accompagner les équipes métiers régionales ; de préciser le sujet d’épreuve et d’aider à son adaptation régionale ; d’informer sur les attentes des espaces de compétition, de former les équipes métiers régionales au barème et aux critères d’évaluation du CIS.

Article 3.2 – L’inscription des candidats

La Collectivité de Corse utilise la plateforme d’inscription que WorldSkills France a développée et mise en ligne depuis le site internet de WorldSkills France. Afin d’assurer une bonne coordination et un meilleur suivi de l’ensemble du processus d’inscription, l’utilisation de cette base est obligatoire. En contrepartie, WorldSkills France s’engage à ce que la plateforme délivrée soit fiable, testée et permette une inscription complète 1 mois avant la date d’ouverture des inscriptions au public. La nature des informations demandées et l’évolution de la base d’inscription sont étudiées entre les régions utilisatrices et WorldSkills France dans le cadre d’un groupe de travail spécifique. L’âge limite d’inscription est fixé pour chaque métier par WorldSkills France, afin d’être conforme aux règlements de WorldSkills International et WorldSkills Europe.

Dans le cas de métiers régionaux, WorldSkills France met à disposition la plateforme pour permettre les inscriptions dans ces métiers. L’âge limite d’inscription dans ces métiers est fixé par la région.

Elle est également disponible pour les candidats en situation de handicap sans condition d’âge, dans les métiers ouverts en Parcours+, par la Collectivité de Corse.

Article 3.3 – Le règlement de compétition

La compétition régionale précédant la phase de qualification, première phase de la Finale nationale, WorldSkills France met à disposition de la région un règlement de compétition. Ceci permet dès le début du processus de familiariser les candidats, les jurés et les coaches à la démarche des compétitions WorldSkills. Chaque région peut néanmoins avoir son propre règlement régional.

Article 3.4 – Les épreuves régionales et territoriales

Afin de faciliter l’organisation des épreuves régionales ou territoriales et de s’assurer de leur cohérence à chaque étape du parcours de compétition, WorldSkills France propose et transmet aux régions et à la Collectivité de Corse, un sujet d’épreuve pour chaque métier. Elaboré par l’Expert référent territorial (ERT) ou par l’expert national si le métier n’a pas encore d’ERT, ce tronc commun d’épreuves par métier est transmis aux régions et à la Collectivité de Corse via la plateforme dédiée de partage de documents entre WorldSkills et les régions (barème, CIS). Ce travail conjoint pour élaborer ces troncs communs permettront ainsi de prendre en compte les dimensions techniques et financières à mettre en œuvre. Ils seront le fruit d’un travail collectif avec les jurés désignés.

Les épreuves régionales et territoriales peuvent être complétées par la région ou la Collectivité de Corse, en liaison avec le référentiel de compétition produit par l’ERT du métier.

La Collectivité de Corse s'engage à utiliser ces tronc communs d'épreuves pour s'assurer que les compétiteurs aient des niveaux comparables lors de la compétition nationale. Pour cela, WorldSkills France fournit les sujets à minima un trimestre avant le début de la compétition régionale.

Les compétitions régionales ou territoriales pour la 49e édition devront se clôturer le 28 février 2027. Les régions et la Collectivité de Corse devront communiquer au plus tard pour le 28 février 2027 la liste des compétiteurs et des jurés qui participeront à la phase de qualification organisée entre le 22 mars et le 30 avril 2027.

Article 3.5 – Organisation des compétitions pour les publics en situation de handicap

WorldSkills France incite les régions et la Collectivité de Corse à organiser sur le même site, la compétition des métiers en intégrant ceux du Parcours+. WorldSkills France les accompagnera dans cette démarche.

Les sujets, la durée et la notation sont les mêmes pour tous les compétiteurs. Le règlement des compétitions de WorldSkills France permet d'accompagner ces publics sur les aspects de relecture, de transcription et d'interprétation des sujets. Cependant, ils ne disposent pas de compensation de temps supplémentaire.

Pour la bonne compréhension du visitorat, il est nécessaire de s'assurer que les compétiteurs du Parcours+ et les autres soient clairement distingués, tout en veillant à favoriser l'inclusion et la promotion de l'excellence pour tous.

Les équipes WorldSkills France restent à disposition pour accompagner opérationnellement les régions dans ce projet.

La liste des documents permettant d'attester le handicap est disponible en annexe de la présente convention.

Article 3.6 – Encadrement et constitution des jurys

WorldSkills France s'engage à communiquer aux correspondants des conseils régionaux et de la Collectivité de Corse, définis à l'article 1.4 toute information et décision transmises aux compétiteurs et aux jurés. À ce titre, l'encadrement de chaque métier doit refléter la plus grande pluralité, notamment dans la constitution du jury régional où l'ensemble des réseaux de formation devra être représenté. Les jurés régionaux doivent être intégrés dans les équipes métier pour l'accompagner dans la réalisation de ses missions : conception de sujets de pré ou de sélections régionales.

De leur côté, les correspondants régionaux ou territoriaux doivent être informés en amont des informations et des décisions pour assurer une meilleure fluidité de communication et s'assurent de la bonne diffusion de ces informations aux personnes concernées. Parallèlement, il est important de s'assurer de la bonne diffusion des informations auprès des personnes qui gravitent autour des équipes métiers régionales.

Les régions et la Collectivité de Corse sont invitées à créer un comité d'éthique régional pour avoir la capacité de régler des litiges qui surviendraient en présélection ou en compétition régionale. WorldSkills France peut les accompagner sur demande dans cette démarche à l'instar du comité national d'éthique créé par WorldSkills France tel que précisé à l'article 4.5.

Article 3.7 – Préparation des candidats régionaux

L'équipe des métiers de la Collectivité de Corse est un collectif auquel participent des candidats, des jurés, des chefs d'équipe, des coachs, des accompagnateurs, des organisateurs, des référents région... Une préparation spécifique est mise en place pour les candidats conjointement portée :

Par la Collectivité de Corse

- ✓ **Entraînement technique** : La Collectivité de Corse et ses partenaires locaux organisent au mieux la préparation de chacun des lauréats régionaux en vue de leur participation à la phase de qualification de la compétition nationale. Pour y parvenir, ils devront mobiliser un ou des formateurs proches du candidat et faciliter l'accès à un atelier ou un plateau technique si nécessaire. À noter que ce formateur ou tuteur, n'est pas obligatoirement la personne qui tiendra le rôle de juré pour la région pendant la compétition nationale (qualification et/ou finale nationale).
- ✓ Parallèlement à l'entraînement technique, la région met en place un programme de **préparation physique et mentale** afin de permettre aux candidats d'exercer pleinement leur talent lors de la compétition nationale sans se laisser déconcentrer par l'importance de l'enjeu. Plusieurs aspects seront développés lors de ces temps d'équipe : les valeurs de cohésion de groupe et de dépassement de soi, la gestion du stress et la connaissance de son corps pour savoir récupérer après un effort.

Une attention particulière sera portée aux candidats en situation de handicap afin d'évaluer leur capacité à suivre ces temps collectifs et envisager toute adaptation nécessaire.

Par WorldSkills France

WorldSkills France organise une préparation à la finale nationale réunissant tous les candidats participant à la phase de qualification. Cette préparation sera organisée aux mêmes dates prévues pour les qualifications. L'objectif est de rappeler les règles de la compétition -tant générales que professionnelles- et de donner toutes les informations utiles pour réussir les épreuves, notamment les formations spécifiques nécessaires à la bonne réalisation du sujet.

Par ailleurs, WorldSkills France s'engage à intervenir lors d'une PPM organisée par la Collectivité de Corse pour présenter les modalités de l'édition en cours.

Article 3.8 – Appui aux ressources matérielles et accompagnement sur les partenariats privés pour les compétitions régionales

Pour soutenir l'autonomie des régions dans l'organisation de leur compétition et la préparation de leurs candidats, WorldSkills France propose un cadre d'accompagnement fondé sur le partage d'outils et de réseaux. La responsabilité opérationnelle, logistique et financière de la mise en œuvre des épreuves et de la préparation des candidats demeure la prérogative de chaque région. L'objectif étant d'optimiser les synergies et de proscrire toute sollicitation redondante ou positionnement contradictoire qui pourraient fragiliser les partenariats existants.

Accès subsidiaire au stock de matériels WorldSkills

Afin d'optimiser l'utilisation des ressources existantes et de maîtriser les coûts, WorldSkills France offre la possibilité aux régions qui en font la demande de solliciter son stock national.

- ✓ **Principe de mise à disposition** : ce matériel est proposé en complément des ressources propres à la région, pour faciliter l'équité technique des épreuves.

- ✓ Responsabilité régionale : l'expression des besoins et la réservation du matériel incombent à la région. L'intégralité des frais de transport (aller-retour), de manutention, d'assurance et de gestion des flux reste à la charge exclusive de la région demandeuse.
- ✓ Calendrier : pour garantir la disponibilité des éléments du stock, les réservations doivent être effectuées au plus tôt, selon le principe du "premier arrivé, premier servi" (les demandes seront traitées par ordre d'arrivée). Un inventaire du stock sera communiqué sur demande aux régions qui devront exprimer leurs besoins en amont.

Synergie des opportunités de partenariats privés

Afin de garantir une articulation cohérente entre les échelons régionaux et nationaux, WorldSkills France peut accompagner la structuration des partenaires privés en région. Cette démarche vise à assurer une logique de cohérence et de complémentarité avec les partenariats nationaux existants et à renforcer l'impact territorial des compétitions, dans l'objectif de valoriser les investissements des partenaires, d'optimiser les recherches locales, de favoriser les synergies et d'éviter les démarches redondantes. Pour que cette démarche soit pérenne, il sera important de respecter les dynamiques partenariales propres au niveau national et à chaque territoire.

WorldSkills France propose :

- ✓ de communiquer de manière ciblée la liste de ses partenaires nationaux pour faciliter l'identification de solutions, notamment en matière de matériels, d'équipements ou de services nécessaires à l'organisation des compétitions, tout en veillant à **préserver l'exclusivité et la hiérarchie des engagements** déjà pris ;
- ✓ d'engager une démarche collective reposant sur le partage de bonnes pratiques, l'identification conjointe des besoins partenariaux et la définition de contreparties adaptées selon le niveau d'engagement des entreprises partenaires, qu'elles soient régionales ou nationales. L'objectif étant d'optimiser les synergies et de **proscrire toute sollicitation redondante ou positionnement contradictoire** qui pourrait fragiliser les partenariats existants ;
- ✓ de faciliter une animation coordonnée : WorldSkills France peut encourager ses partenaires nationaux à se rapprocher des représentations régionales dans une logique de réseau. Cependant, ces temps d'échanges et de rapprochements doivent s'inscrire dans le respect de la stratégie globale du mouvement, afin d'accroître l'impact territorial de chacun sans mettre en péril les équilibres contractuels nationaux.

PARTIE 4 – LE NOUVEAU FORMAT DES COMPETITIONS NATIONALES

Face aux demandes d'intégration de nouveaux métiers en compétition, et conformément à la volonté de proposer des événements toujours plus éco-responsables, WorldSkills France avec l'ensemble de ses partenaires a travaillé sur un nouveau format de compétition organisé en 2 temps avec une étape de qualification par métier suivi d'une finale en site unique.

Il vise à répondre à plusieurs objectifs :

- ✓ renforcer l'impact de l'événement en proposant une expérience moderne de découverte de nombreux métiers ;
- ✓ intégrer les contraintes d'espace pour que chaque région puisse être en mesure d'accueillir la finale de la compétition nationale ;
- ✓ poursuivre la démarche de rationalisation des coûts engagée depuis 2023 afin de tenir compte des contraintes budgétaires de tous les partenaires,
- ✓ renforcer l'impact médiatique des compétitions WorldSkills dans les territoires en proposant des temps forts en région, en plus des sélections régionales organisées par les Conseils régionaux.

Calendrier de la 49^e édition

- ✓ Compétitions régionales* : d'octobre 2026 à février 2027
- ✓ Compétition nationale en 2 phases
 - 1) Entre le 22 mars et le 30 avril 2027 : phases de qualification
 - 2) 13-15 octobre 2027 : Finale nationale sur site unique en région Centre-Val de Loire (dates prévisionnelles)
- ✓ Compétitions internationales
 - 15 au 20 novembre 2028 : Compétition mondiale WorldSkills à Aïchi (Japon)
 - 26 au 30 septembre 2029 : Compétition européenne EuroSkills à Genève (Suisse)
 - 2031 : 12^e Internationaux Abilympics

**avec un objectif pour la 50^e édition de faire converger les dates de sélections régionales entre octobre et novembre de l'année précédant la compétition nationale.*

Article 4.1 – Une compétition nationale en 2 phases

1. La phase de qualification

Organisée par WorldSkills France entre le **22 mars et le 30 avril 2027**, la qualification regroupera tous les champions régionaux du métier pour déterminer les 6 finalistes (compétiteurs ou équipes) et 3 compétiteurs Parcours+ qui iront en phase 2 (finale nationale en site unique). WorldSkills France veillera à ce que toutes les régions métropolitaines puissent accueillir la phase de qualification, et que tous les réseaux partenaires de WorldSkills France puissent être mobilisés. Un appel à manifestation d'intérêt a été diffusé pour identifier et déterminer d'ici mi-juin 2026 les dates et les établissements qui recevront ces phases de qualification.

Chaque région présentera son champion régional (ou ses équipes de champion pour les métiers en binôme) accompagné de son juré. La présence est impérative pour tous les compétiteurs sélectionnés en région, une absence étant éliminatoire. La place appartient à un compétiteur et non pas à sa région. En cas d'abandon du compétiteur sélectionné après la phase de qualification, la place en finale appartient au compétiteur arrivé à la place suivante au classement de la qualification. Elle sera proposée à la région qui engage le compétiteur afin de vérifier sa motivation et sa disponibilité. En cas du refus du premier compétiteur sollicité et/ou de sa région, la place de suppléant est proposée à la région du suivant dans le classement de la qualification. Le remplacement sera possible pour tous les participants jusqu'à 30/09/2027 pour éviter de perturber les préparations des équipes régionales en cas de changement tardif ainsi que les problématiques d'équipement (tenues de travail et de cérémonies), et l'organisation des transports hébergement de ces compétiteurs.

La préparation à la Finale nationale sera organisée la même semaine que la phase de qualification.

2. La phase de Finale nationale en site unique

WorldSkills France organise avec la région Centre-Val de Loire la finale nationale en site unique du 13 au 15 octobre 2027 (à confirmer).

La phase de qualification permet de réduire d'une journée la présence des équipes régionales pour la finale en site unique. Les épreuves débuteront le mercredi midi. La cérémonie d'ouverture est supprimée mais WorldSkills France travaille avec les régions pour trouver une solution qui permette d'organiser un moment solennel d'ouverture des compétitions et un défilé des équipes régionales.

WorldSkills France a pour ambition d'organiser la compétition pour tous les métiers inscrits aux compétitions des Métiers WorldSkills, ainsi que certains métiers Abilympics non présents dans les compétitions WorldSkills sous réserve de décision de bureau de WorldSkills France.

Article 4.2 – La notation et les médailles

La phase finale déterminera les 3 médaillés (or, argent, bronze) pour les compétitions WorldSkills et Parcours+ sans report des points de la qualification sur la finale.

L'attribution des médailles d'excellence se fera en fonction d'un pourcentage de 80% des points par rapport à la moyenne des points des 3 médaillés du podium.

Article 4.3 – Nomination, rôle et préparation des jurés nationaux

Rôle et mission

Pour assurer la parfaite organisation de la Compétition nationale des métiers, la Collectivité de Corse doit identifier et solliciter des professionnels et des formateurs ayant l'expertise nécessaire pour procéder à l'évaluation des épreuves dans chacun des métiers où la région présente un candidat.

Ces personnes, qui sont de véritables experts techniques, ne sont pas tenues de savoir exécuter elles-mêmes les épreuves qu'elles jugeront mais devront avoir la capacité d'observation et d'analyse suffisant pour déceler le meilleur compétiteur pour chacun des critères évalués. Les jurés doivent connaître et respecter le règlement de la compétition nationale.

Un juré différent peut être désigné sur la phase de qualification et sur la phase sur site unique, toutefois la participation du juré désigné est nécessaire sur la durée complète de chaque phase.

Une charte d'engagement proposée par WorldSkills France et la Collectivité de Corse doit formaliser et préciser les engagements du juré tout au long des différentes étapes de compétition. Cette charte fera l'objet d'un travail conjoint entre WorldSkills France et les régions.

Un juré doit être enfin désigné par la Collectivité de Corse pour participer avec l'ERT en vue de l'élaboration collective du futur sujet régional comme prévu à l'article 3.4 de la présente convention.

Inscription des jurés

L'inscription des jurés se fait également sur la plateforme nationale d'inscription mise en ligne par WorldSkills France. La Collectivité de Corse s'engage à inscrire un juré titulaire dans au moins 80% des métiers où elle présente un candidat à la Finale nationale. Dans le cas de difficultés rencontrées avec l'un des jurés proposés par la WorldSkills France et la Collectivité de Corse s'engagent à trouver ensemble une solution alternative.

La liste des jurés nationaux pour la phase qualificative de la compétition nationale proposée par la région devra être transmise avec la liste des compétiteurs régionaux du métier à WorldSkills France dès que possible après les compétitions régionales et au plus tard pour le 28 février 2027. La liste des jurés nationaux pour la phase qualificative et/ou finale en site unique devra être transmise à WorldSkills France pour le 31 mai 2027, en précisant celui désigné pour l'élaboration du futur sujet régional prévu à l'article 3.4 de la présente convention.

Formation des jurés nationaux

La Collectivité de Corse est responsable de la formation des jurés nationaux, en s'appuyant sur les outils disponibles proposés par WorldSkills France (notation, règlement, posture du juré...). De la même façon WorldSkills France veille à assurer la bonne communication entre les équipes métier nationales, les jurés régionaux et les jurés nationaux.

Pour assurer le bon déroulement et la qualité de la compétition nationale dans chacun des métiers, les jurés doivent participer régulièrement aux échanges avec l'expert via le forum de discussion dont les codes d'accès leur auront été transmis en amont. Les questions survenant avant le début de la compétition ne pourront être posées que par le biais de cet outil afin que tous les jurés puissent bénéficier des réponses de l'expert.

Article 4.4. – Titularisation des membres des Équipes de France des métiers

WorldSkills France détermine la composition des Équipes de France des métiers WorldSkills, EuroSkills et Abilympics et prend en charge leur préparation technique, physique et mentale. Sous réserve de modification liée au nouveau modèle, les candidats médaillés dans des métiers représentés au niveau international participent après la finale nationale à des stages de sélection en Équipe de France afin de déterminer les titulaires et suppléants pour les compétitions mondiales et européennes suivantes. Le cas échéant, les jurés nationaux des médaillés seront associés à l'évaluation des critères permettant de constituer les équipes.

La sélection de l'Équipe de France sera validée en Conseil d'administration de WorldSkills France.

Le support d'évaluation de sélection sera transmis à chaque région en faisant la demande pour les métiers dans lesquels elle présente des compétiteurs. L'ensemble des supports d'évaluation est à la disposition de Régions de France au moment du Conseil d'administration de validation de la composition de l'Équipe de France devant se tenir une semaine avant son annonce officielle. A l'issue de cette validation, les documents seront mis à disposition des régions sur l'espace partagé.

Article 4.5 – Le Comité d'éthique national

WorldSkills France a créé un Comité d'éthique national.

Il est composé d'un représentant de Régions de France, d'un ancien Expert (national ou international), d'une personnalité qualifiée connaissant particulièrement bien le mouvement WorldSkills et Abilympics, d'un représentant des chambres consulaires et d'un représentant des organisations professionnelles.

Il peut être saisi sur demande de la région en cas de contestations impliquant l'éthique des décisions prises par le délégué technique. Le Comité est compétent pour tous litiges intervenants entre un candidat d'une compétition nationale et WorldSkills France afin de trouver la meilleure solution dans le respect des valeurs de la compétition des métiers

WorldSkills France prévoit de mettre en place avec les Régions et la Collectivité de Corse, un groupe de travail pour déterminer les actions du comité d'éthique en lien avec les régions, telles que par exemple l'information, la formation etc ...

PARTIE 5– LA COMMUNICATION

L'ambition partagée est de décupler la force de frappe de WorldSkills France pour avoir un impact plus fort auprès des parties prenantes et du grand public. Il s'agit bien de mettre les compétiteurs au centre des actions de communication, augmenter la notoriété du mouvement avec une stratégie de répétition des messages pour faciliter le travail d'adoption par nos partenaires et maîtriser le discours autour des compétitions WorldSkills, tout en valorisant les dimensions handicap, inclusion, diversité dans les outils de communication.

Les parties s'entendent pour rechercher des synergies de communication permettant de bâtir un réseau durable à travers les sélections régionales et la Compétition nationale et toutes les actions et initiatives menées par les régions dans le cadre de leurs actions de promotion des métiers, et d'organisation ou de soutien aux salons d'orientation.

Les compétitions de métiers sont des leviers puissants pour booster la notoriété du mouvement WorldSkills. Nous avons tous intérêt à utiliser cette même dénomination qui est celle de la plus grande compétition de métiers du monde.

La direction de la communication de WorldSkills France souhaite renforcer grâce à une stratégie de communication globale, la visibilité de chaque compétition régionale, garantir la cohérence de l'image de marque nationale et fournir à chaque région les outils nécessaires permettant de valoriser efficacement l'événement, en soutien des équipes de la région.

Pour renforcer au maximum la cohérence nationale, Worldskills France incite chaque Région à utiliser les mêmes termes pour définir les différentes étapes de la compétition :

En vertu de l'article 72 de la Constitution, la Collectivité de Corse est une collectivité à statut particulier. A ce titre, sera inscrit sur tous les supports de communication (drapeaux, tenues de travail...), la mention Corse, Collectivité de Corse et non « région Corse ».

Niveau territorial

- Les pré-sélections qui peuvent être organisées par les Régions correspondent à des qualifications pour l'étape de la sélection régionale
- La **compétition territoriale** est l'étape de sélection organisée par la Région en site unique ou multisites pour constituer l'Equipe régionale qui viendra en phase de qualification nationale

Niveau National : la **compétition nationale** est organisée en 2 phases

- La phase de **qualification**, organisée en établissement de formation avec tous les champions régionaux du métier et qui permet d'identifier les 6 champions du métier (+ 3 parcours +) qui viendront sur la finale nationale
- La **finale nationale en site unique** qui déterminera les médaillés or, argent, bronze du métier qui pourront intégrer l'Equipe de France

Article 5.1 – Communication sur les réseaux sociaux et le site de WorldSkills France

WorldSkills France peut contribuer à la visibilité de la compétition régionale, selon ses propres choix éditoriaux et en fonction de l'actualité nationale, à travers :

- ✓ le relais ponctuels des communications produites par la région pour renforcer leur portée ;
- ✓ une consultation mutuelle sur les calendriers de publication pour assurer une diffusion claire et cohérente des contenus en lien avec la compétition régionale.

Ces actions visent à soutenir l'effort de la région pour accroître la notoriété de la Compétition auprès des futurs compétiteurs, des acteurs éducatifs et des partenaires régionaux.

La sélection des contenus relayés et la fréquence des publications sur les supports nationaux restent à l'entière discrétion de WorldSkills France.

La Collectivité de Corse s'engage à fournir à WorldSkills France sa date d'ouverture et de clôture des inscriptions, et utiliser au moins partiellement les outils proposés par WorldSkills France dans le cadre de sa promotion régionale, toujours dans le respect des usages de la marque WorldSkills telle que définis à l'article 5.2.

Article 5.2 – Utilisation de la marque « WorldSkills » et de la charte graphique

WorldSkills France est dépositaire de la marque « WorldSkills » en France et du terme « Compétition des métiers ». Pour cette 49^e édition, le terme « olympiades des métiers » est toléré pour les régions dont les campagnes ont déjà été lancées, et ne pourra plus être utilisés pour les éditions suivantes pour parler en région de la compétition nationale.

À ce titre, WorldSkills France défend l'image de WorldSkills et ses valeurs : l'exigence, l'engagement, la confiance, la générosité, l'audace.

L'utilisation de l'image et de la notoriété des marques associées WorldSkills / WorldSkills France dans le cadre des compétitions régionales impose à toutes celles et ceux qui s'en réclament d'utiliser les logos WorldSkills France.

Une partie des productions régionales devra s'appuyer sur la charte graphique officielle WorldSkills France, assurant :

- ✓ La mise à disposition des éléments de marque et bonnes pratiques d'utilisation ;
- ✓ La vérification des supports régionaux pour garantir la cohérence nationale ;
- ✓ Des recommandations pour adapter la charte aux besoins locaux tout en préservant l'identité WorldSkills et celle de la région.

De manière réciproque :

- ✓ WorldSkills France s'engage à utiliser les logos de la Collectivité de Corse aux emplacements dédiés, notamment sur ses documentations, son site internet, sur le site de la compétition nationale et lors des cérémonies de clôture.
- ✓ La Collectivité de Corse s'engage à utiliser le logo de WorldSkills France sur toute sa communication territoriale des compétitions des métiers (affichages, communication digitale...)

Article 5.3 – Mise à disposition d'un kit de communication

WorldSkills France mettra à disposition des régions et de la Collectivité de Corse l'ensemble des outils de communication pour relayer les différentes campagnes nationales et en permettre une déclinaison régionale.

Un kit complet sera remis à la demande de la région pour faciliter la promotion de la Compétition :

- ✓ Visuels prêts à l'emploi (affiches, bannières, templates, flyers...).
- ✓ Contenus réseaux sociaux (posts, stories, vidéos courtes...).
- ✓ Éléments de langage et messages clés.

Ce kit permettra d'assurer une communication homogène, impactante et conforme aux standards WorldSkills France.

Article 5.4 – Les étapes clefs de la communication

Les deux parties s'engagent à communiquer à toutes les étapes de la compétition.

La Collectivité de Corse s'engage à renforcer l'information/communication autour des métiers en compétitions et de leur promotion sur son territoire :

- ✓ Campagne d'inscription territoriale
- ✓ Période de présélection et de Sélections territoriales pour faire venir les établissements scolaires (site unique ou dans les établissements organisant la sélection)
- ✓ Les phases de qualification de la Finale nationale organisée dans sa région
- ✓ Préparation et formation des compétiteurs
- ✓ Compétition nationale en site unique

Afin de maintenir une « permanence médiatique » localement, il est souhaité que la région poursuive ses efforts de promotion et de communication en s'appuyant sur les membres de l'Equipe de France originaires de la région :

- ✓ Stages de sélections de l'Équipe de France
- ✓ Préparation technique, physique, mentale
- ✓ Compétitions internationales

WorldSkills France s'engage à mentionner la région d'origine des compétiteurs membres des Equipes de France.

Article 5.5 – L'outil mission future

Programme national

WorldSkills France organise en collaboration avec la région la valorisation des champions régionaux dans le cadre de son outil national « mission future » pour la compétition nationale.

Adaptation régionale et territoriale

WorldSkills France propose aux régions qui le souhaitent de s'inscrire dans la démarche amorcée avec l'outil « mission future » pour leur propre utilisation régionale. Cet outil peut être proposé aux collégiens et lycéens du territoire pour qu'ils découvrent les métiers par le biais de leurs compétiteurs régionaux. Les modalités et conditions d'utilisation de l'outil « mission future » sont définies dans le cadre d'une offre de service qui peut être proposée sur demande de la région et qui fera l'objet d'une convention spécifique.

PARTIE 6 – RÔLE ET RESPONSABILITES DES PARTIES

Article 6.1– Engagements de WorldSkills France

WorldSkills France détermine la stratégie globale de sélection et de formation des candidats pour que chaque étape s’inscrive dans une progression logique de sorte que le niveau des candidats français permette d’atteindre les podiums mondiaux et européens. WorldSkills France s’engage à mettre à la disposition de la région et des partenaires locaux les ressources documentaires nécessaires à l’atteinte de ces objectifs.

WorldSkills France nomme les experts référents territoriaux, les experts nationaux, mondiaux et européens dans chacun des métiers en compétition officielle. Les experts s’appuient sur une équipe métier pour la formation et l’organisation des compétitions pour ne pas porter seuls la charge et les réflexions sur le métier.

Le Bureau de WorldSkills France valide les listes des métiers :

- ouverts aux inscriptions régionales en vue de la compétition nationale
- organisés lors de la compétition nationale
- engagés par la France à la WorldSkills Competition, à EuroSkills et aux Internationaux Abilympics

WorldSkills France développe et met en ligne la plateforme nationale d’inscriptions aux compétitions des métiers. La participation d’un candidat compétiteur à la qualification et le cas échéant à la finale nationale en site unique est conditionnée à son inscription sur la base d’inscription nationale.

WorldSkills France/Events organise la phase de qualification et le séminaire de préparation à la Finale nationale auquel doivent impérativement participer l’ensemble des lauréats régionaux.

WorldSkills France organise et finance majoritairement, avec ses partenaires, la mise en œuvre de la compétition nationale (phase de qualification et phase finale en site unique).

WorldSkills France sélectionne les titulaires des équipes de France ainsi que les suppléants et partenaires d’entraînement qui participeront également aux semaines de perfectionnement technique précédant les compétitions.

WorldSkills France organise et finance les stages de perfectionnement technique des Equipes de France ainsi que les séminaires de préparation physique et mentale.

WorldSkills France organise et finance la participation des Equipes de France aux compétitions WorldSkills, EuroSkills et Abilympics.

WorldSkills France organise et finance les différents déplacements des membres des Équipes de France liés à la représentation et à la préparation de ses membres et d’une manière générale de toute action permettant de promouvoir l’excellence de la formation professionnelle avant et après les échéances internationales.

Article 6.2 – Engagements de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse organise et coordonne la logistique et le financement des compétitions territoriales. La Collectivité de Corse se réserve le droit de contractualiser avec les branches professionnelles pour contribuer à l'organisation et/ou au financement des sélections régionales.

La Collectivité de Corse organise et finance avec ses partenaires, la préparation technique de son équipe territoriale ainsi que sa préparation physique et mentale.

En amont des compétitions territoriales, la Collectivité de Corse organise l'information afin d'encourager un maximum de professionnels à s'inscrire. La région apportera une attention particulière aux compétiteurs en situation de handicap.

La Collectivité de Corse organise l'inscription des compétiteurs à partir de la plateforme nationale d'inscription hébergée par WorldSkills France.

La Collectivité de Corse contribue au financement de la participation de son équipe régionale (compétiteurs et jurés) à la phase de qualification de la compétition nationale en prenant en charge le transport et la restauration, puis finance les déplacements, la restauration et l'hébergement de la délégation régionale (candidats, jurés, chefs d'équipe, encadrement, accompagnateurs, élus) pour la Compétition nationale en site unique. Elle prend en charge le transport des caisses à outils des candidats. Il lui revient également de financer les éventuelles tenues ou uniformes, drapeaux, qu'elle choisira de faire porter à sa délégation tels que définis dans le règlement de compétition.

Article 6.3 – Modalités d'organisation des prestations de transport, hébergement et restauration des équipes régionales pour la Compétition nationale (phases de qualification et finale nationale en site unique)

Comme précisé au sein de l'article 1-3 de la présente convention, la Collectivité de Corse a confié l'organisation et la mise en œuvre de cette nouvelle édition au Pôle de Formation et d'Apprentissage Amparà. A ce titre, ce partenaire aura la charge de la réservation des transports, de l'hébergement ainsi que l'intégralité des frais THR inhérents à l'ensemble des phases cette manifestation.

Il devra respecter les modalités d'organisation et de financement, de WSF et WSEvents, pour les prestations ci-dessous décrites :

Sur la base des groupes de travail sur les modalités d'organisation et de répartition des charges entre WorldSkills France et les régions, les parties conviennent :

Phases de qualification

- ✓ Worldskills France prend en charge l'hébergement, qu'elle organise avec les établissements concernés et/ou une agence qu'elle choisira sur consultation, pour tous les participants (compétiteurs & jurés) ;
- ✓ Les coûts de transport et de restauration sont à la charge des Régions pour leur délégation ;
- ✓ Worldskills France Events propose un forfait moyen pour la restauration plafonné au maximum par personne à 38€ HT/personne, comprenant un déjeuner, un dîner et à un service boisson pendant la journée (eau, thé, café). La facturation sera faite sur la base du total des factures des centres de qualification pour la restauration ou autres prestataires quand l'établissement n'a pas de possibilité de restauration et elle sera divisé en coût moyen par personne. La Collectivité de Corse sera facturée selon le nombre de personnes de sa délégation participante aux phases de qualification. Un acompte de 50% du forfait restauration sera demandé aux Régions par Worldskills France Events en février 2027. Le solde sera à régler sur présentation de la facture définitive sur la base du coût réel moyen réellement réalisé.
- ✓ La Collectivité de Corse organise et finance directement les transports de sa délégation régionale.

Commenter [VP1]: A adapter selon chaque région: subvention ou facturation (réunion du 21/4)

Phase site unique – Région Centre-Val de Loire – 12 au 16 octobre 2027

Les équipes régionales doivent arriver le mardi 12 octobre 2027 sur le site de la finale nationale.

Les prestations de restauration sur le site de la compétition pendant les épreuves font l'objet d'une exclusivité du centre des congrès. En raison des liens contractuels entre WorldSkills France/Events et le centre des congrès, il est alors nécessaire d'adopter a minima une convention de groupement de commandes avec WorldSkills France/Events pour ces prestations.

Concernant les prestations d'hébergement, et/ou de prestations de navettes/transfert, et dans l'objectif d'optimiser la négociation des tarifs avec le parc hôtelier, il est proposé aux Régions de passer une convention de groupement de commandes plus large avec WorldSkills France/Events. Cette convention doit permettre à chaque Région le désirant de confier la passation d'un marché subséquent avec WorldSkills France / Events s'intégrant dans un accord-cadre à marchés subséquents ayant pour objet d'organiser la prestation d'hébergement et/ou de navettes/transferts de WorldSkills France et des Régions qui le souhaitent.

L'accord-cadre à marchés subséquent sera attribué par une commission d'appel d'offre ad hoc créée par WorldSkills France / Events suivant les dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La convention constitutive de groupement de commandes entre la Région et WorldSkills France / Events fera l'objet d'une convention propre. Le présent accord ne vaut pas acceptation d'une convention de groupement de commande avec WorldSkills France Events.

PARTIE 7 – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 7.1 – Durée de la convention

La présente convention est signée pour la période couvrant l'édition de la 49^e Compétition WorldSkills, à savoir du lancement des inscriptions pour les compétitions régionales jusqu'à EuroSkills Genève (Suisse) en septembre 2029 en passant évidemment par la WorldSkills Competition de Aishi (Japon) en septembre 2028. Elle couvre également l'édition des 12^e Internationaux Abilympics (prévue en 2031).

Une nouvelle convention devra être signée pour la 50^e édition.

Article 7.2 – RGPD

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, la Collectivité de Corse et WorldSkills France s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, notamment le règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé dans la loi n°2018-493 relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Un groupe de travail avec les régions est organisé sur le droit à l'image des compétiteurs.

Article 7.3 – Clause de modification, résiliation et règlement des litiges

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant approuvé par les deux signataires.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties :

- soit à l'amiable d'un commun accord entre les parties, ou à la demande de l'une ou l'autre des parties avec un préavis de deux mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception
- soit de plein droit en cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, ou en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de litige entre les parties, il est convenu que de ne pas faire d'obstruction pour que les candidats régionaux, déjà inscrits ou identifiés pour s'inscrire à la compétition, puissent effectivement participer à la suite du parcours de compétition WorldSkills.

Tout litige persistant entre les parties, après épuisement des voies amiables de règlement, sera porté devant le tribunal administratif de Paris.

Fait à _____, Le _____

Gilles Giovannangeli
Président du Conseil exécutif de Corse

Olivier GAINON
Délégué general
Worldskills France / Events

Liste des métiers en compétition officielle lors de la 49^e édition

Liste provisoire au 19 février 2026

Prochaines échéances décisionnelles:

→ Fin Mars 2026 : Publication de la liste des métiers ouverts aux inscriptions de la Compétition Nationale 2027

→ J-1 en de la CNAT : confirmation de la liste des métiers présents à la Compétition Nationale 2027 (Qualification et Finale)

Âges d'éligibilité pour les métiers nationaux et internationaux WorldSkills

moins de 26 ans : né(e) après le 01/01/2003 (nota, pour la participation de ce métier à EuroSkills 2029, l'éligibilité dans les métiers concernés est: né(e) après le 01/01/2004)

moins de 25 ans : né(e) après le 01/01/2004 (concerne les métiers avec une projection de participation à EuroSkills 2029 uniquement (pas de participation mondiale))

moins de 23 ans : né(e) après le 01/01/2006

METIERS NATIONAUX					
WSFR Nat. 49	N°	Taille Equipe	Nom Métier - FR	Commentaires	Communs Parcours
23	50	1	3D Game Art		
23	39	1	Administration des systèmes et des réseaux informatiques		
23	N5	1	Aide à la personne		
23	N6	2	Aménagement urbain et réseaux de canalisations		
23	28	1	Art floral		
23	27	1	Bijouterie-Joailleurie		
23	N11	1	Bouclerie		
23	47	1	Boulangerie		
23	2	1	Câblage des réseaux très haut débit		
23	5	1	CAD - Ingénierie Mécanique		
23	12	1	Carrelage		
23	E46	2	Challenge Entrepreneurial par équipe		
23	26	1	Charpente		
23	N1	1	Chaudronnerie		
23	29	1	Coiffure		
23	46	2	Construction Béton Armé		
23	58	1	Construction Digitale		
23	E45	1	Couverture métallique		
23	34	1	Cuivre		
23	54	1	Cyber sécurité	Reflexions en cours suite au passage en individuel	
23	40	1	Design graphique	Anciennement "Arts Graphiques et pré-press"	
23	Nv	2	Développement de produits industriels		
23	24	1	Ebenisterie		
23	16	1	Electronique		
23	19	1	Electrotechnique et automatisme industriel	Anciennement "Contrôle Industriel"	
23	57	1	Fabrication Additive		
23	7	1	Fraisage		
23	N2	1	Horticulture		
23	N10	1	Imprimerie		
23	18	1	Installation Electrique		
23	63	2	Integration Robotique		
23	37	2	Jardinier-Paysagiste		
23	29	1	Maçonnerie		
23	14	1	Maintenance Aeronautique		
23	49	1	Maintenance des matériels		
23	1	1	Maintenance Industrielle		
23	N7	1	Maroquinerie		
23	4	2	Mecatronique		
23	25	1	Menuiserie		
23	42	1	Metallerie		
23	N9	1	Métiers de la Propreté		
23	N3	1	Miroiterie		
23	31	1	Mode et Création		
23	32	1	Pâtisserie-Confiserie		
23	36	1	Peinture automobile		
23	22	1	Peinture et décoration		
23	21	1	Pâtisserie et construction sèche		
23	15	1	Plomberie et chauffage		
23	56	1	Receptionniste d'hôtellerie		
23	38	1	Refrigeration technique		
23	35	1	Service en restaurant		
23	36	1	Soin esthétique		
23	41	1	Soin infirmiers		
23	E30	1	Soler		
23	09	1	Solutions logicielles pour l'entreprise		
23	N4	1	Sommellerie		
23	10	1	Soudage		
23	E8	1	Taille de Pierre		
23	33	1	Technologie Automobile		
23	E54	1	Technologie des Véhicules Industriels*		
23	N3	1	Technologie Motocycle		
23	13	1	Tôlerie - Carrosserie		
23	6	1	Tournage		
23	17	1	Web technologies		

METIERS REGIONAUX POTENTIELS EXISTANTS DANS LA PLATEFORME				
40P WSI WSE	N°	Taille Equipe	Nom Métier - FR	Commentaires
	81	1	Caval Technologies	Sortie de liste NAT 19/02/2025 // - de 5 Régions ouvert les inscriptions
	46	2	Industrie 4.0	Sortie de liste NAT 19/02/2025 // - de 5 Régions ouvert les inscriptions
	NT2	1	Marketing design	Sortie de liste NAT 19/02/2025 // - de 5 Régions ouvert les inscriptions
	844	1	Naval merchandising	Sortie de liste NAT 19/02/2025 // - de 5 Régions ouvert les inscriptions
	R01	1	Elevage Ovin	
	R02	1	Gravure sur pierre	
	R03	1	Maintenance nautique	
	R04	1	Poissonnerie	
	R05	1	Métiers de la céramique	
	R06	1	Métiers de vigne et vin	
	R07	1	Tonnellerie	
	R08	1	Tourneur sur bois	
	R09	1	Prothésiste dentaire	
	R10	1	Horlogerie	
	R11	1	Tapisserie	
	R12	1	Menuiserie Alu et Verris	
	R14	1	Facture d'orgues	
	R15	1	Monteurs réseaux	
	R16	1	Arts verriers	
	R17	1	Broderie	
	R18	1	Ferronnerie d'art	
	R19	1	Châssis	
	R20	1	Cycle (vélo à assistance électrique)	
	R21	1	Coutellerie	
	R22	1	Métiers de la forêt	
	R23	1	Robotique Mobile	Anciennement fait au niveau National / Mondial / Europe
	R24	1	Enseigne et signalétique	Mise en place 48ème en Nouvelle Aquitaine
	R25	1	Assemblage de cycles	Mise en place 48ème en Nouvelle Aquitaine
	R26	1	Mécanique navale embarquée	Mise en place 48ème en Bretagne
	R27	1	Métiers de la pêche	Mise en place 48ème en Bretagne
	R28	1	Charcuterie - traiteur	Mise en place 49ème en Nouvelle Aquitaine
	R29	1	Métiers du transport et de la logistique	Mise en place 49ème en Nouvelle Aquitaine
	R30	2	Métiers du nucléaire	En cours de développement (AM- CMA Normandie // UNIM// EDF...)
	R31	1	Ambulancier	Mise en place 49ème à La Réunion
METIERS ABILYMPICS INTERNATIONAUX (Dont métiers WSI-WSE-WSFR-WSFR Régions)				
		Taille Equipe	Nom Métier - FR	Commentaires
	39	1	Administration des systèmes et des réseaux informatiques	
	28	1	Art floral	
	R23	1	Assemblage de cycle musculaire	
	47	1	Boulangerie	
	5	1	CAO - Ingénierie Mécanique	
	29	1	Coiffure	
	34	1	Cuisine	
	24	1	Ebenisterie	
	16	1	Electronique	
	18	1	Installation Electrique	
	37	2	Jardinier-Paysagiste	
	N9	1	Métiers de la Propreté	
	31	1	Mode et Creation	
	32	1	Pâtisserie-Confiserie	
	22	1	Peinture et décoration	
	R09	1	Prothésiste dentaire	
	35	1	Service en restaurant	
		1	Manucure (partiellement soins esthétiques)	
	10	1	Soudage	
	17	1	Web technologies	
		1	Assemblage d'ordinateur	
		1	Business	
		1	Conception d'affiche (partiellement design graphique)	
		1	Cuisine en binôme	
		1	Illustration	
		1	Logistique	
		1	Maintenance immobilière	
		1	Photographie Reportage	
		1	Tailleur	
		1	Vannerie	

ANNEXE 2 - Documents permettant d'attester d'une situation de handicap d'un compétiteur

Les compétiteurs doivent fournir l'un des justificatifs suivants pour attester d'une situation de handicap

- ✓ RQTH (reconnaissance en qualité de travailleur handicapé)
- ✓ BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi)
- ✓ AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
- ✓ PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- ✓ PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- ✓ Bilan orthophonique de moins d'un an

Un guide d'accessibilité est disponible sur Net Explorer dans le dossier WorldSkills France PLUS > ACCESSIBILITE. Il recense des éléments audités lors de la compétition nationale de Marseille qui peuvent être utiles pour les compétitions régionales en site unique.

[illegible]